



Rapporteur : Mme BILLARD

47637

36 - Logement

Habitat - Parc Public - Prorogation de délais de caducité

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les conventions de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement pour les périodes 2012-2017 en date du 2 avril 2012 et 2018-2023 en date du 29 mai 2018 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 relative à la révision du délai de caducité pour les subventions au logement ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 26 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 16 novembre 2015 ;

Expose :

Lors des Commissions permanentes du 26 octobre 2015 et du 16 novembre 2015, le Département a octroyé à NEOTOA des subventions, au titre des crédits délégués par l'Etat au Département dans le cadre d'une délégation de compétences des aides publiques au logement, pour les deux opérations ci-dessous :

N° de dossier	Opération	Montant subvention	Date de décision	Date de caducité	Date sollicitée pour prorogation
HHA13303	IFFENDIC Domenn du Métivier - Ilot A (7 PLUS – 3 PLAI)	17 533 €	06/11/2015	06/11/2022	06/11/2024
HHA12837	MONTFORT-SUR-MEU Lotissement du Parc de la Touchère (15 PLUS – 6 PLAI)	35 067 €	15/12/2015	15/12/2022	15/12/2024

Par courrier en date du 11 janvier 2023, NEOTOA informe le Département :

- du retard pris dans la réalisation des travaux de l'opération située à Iffendic (dossier HHA13303) ;
- du retard administratif pris pour la sollicitation de la décision de clôture suite à un changement de personnel pour l'opération située à Montfort-sur-Meu (dossier HHA12837) ; pour autant l'opération a été réceptionnée le 17 juillet 2018.

Pour ces deux opérations, NEOTOA sollicite une demande de prorogation du délai de caducité de 24 mois.

Au regard de ces éléments, il est proposé de proroger de 24 mois le délai de caducité pour les deux opérations ci-dessus, soit respectivement jusqu'au 6 novembre 2024 et jusqu'au 15 décembre 2024.

Décide :

- de proroger de 24 mois le délai de caducité pour le versement de deux subventions accordées à NEOTOA , pour la construction de logements, portant la date de caducité au :

- . 6 novembre 2024 pour l'opération "Domenn du Métivier - Ilot A" à Iffendic (dossier HHA13303) ;
- . 15 décembre 2024 pour l'opération "Lotissement du Parc de la Touchère" à Montfort-sur-Meu (dossier HHA12837).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231059

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation